



UNE VALLÉE **DURABLE** POUR TOUS

SCoT Tarentaise

Les corridors biologiques

Document contributif pour le SCoT - avril 2013

L'importance des corridors biologiques

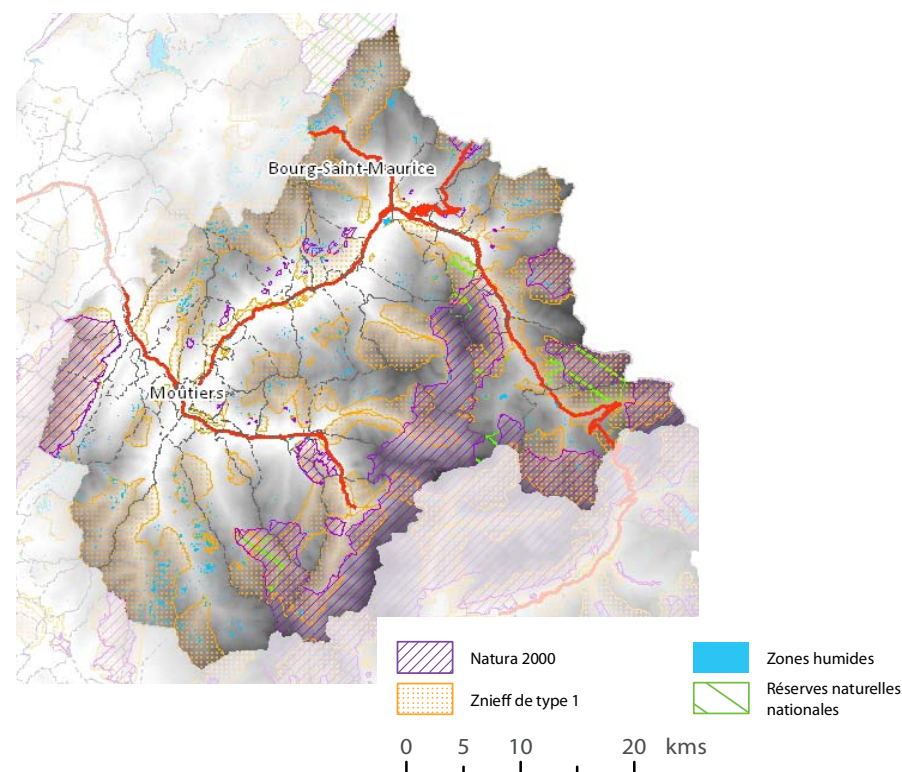
2

La Tarentaise est riche de milieux naturels remarquables : zone cœur du Parc national de la Vanoise, réserves naturelles, arrêtés de biotope, zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, zones humides et Natura 2000. Même bien protégés et gérés, ces espaces perdront de la biodiversité si les échanges entre eux ne peuvent se faire : impératifs génétiques, sanitaires, migrations saisonnières entre sites de reproduction et d'hivernage... d'où la nécessité de préserver des interconnexions fonctionnelles : les corridors biologiques.

A l'échelle du terrain, les corridors biologiques se situent selon la topographie et la végétation, qui déterminent les domaines vitaux et les déplacements des espèces terrestres. Ils tiennent compte de la « franchissabilité » pour la faune, mais aussi de la qualité des milieux : les espèces à petit territoire ou à mobilité réduite, souvent les plus rares, passent tout leur cycle dans le corridor.

A l'échelle du territoire, un maillage suffisamment continu et resserré est nécessaire pour assurer un bon fonctionnement d'ensemble. Les principaux problèmes étant posés par les fonds de vallées, déjà en partie cloisonnés par les infrastructures et parfois l'urbanisation. Ainsi, le travail a d'abord consisté à établir un réseau de corridors transversaux reliant les versants entre eux.

Espaces repérés au titre de la biodiversité



Les collisions routières, un « indicateur » de corridors

Les tronçons routiers accidentogènes pour les cerfs, chevreuils ou sangliers, recensés par les associations de chasse, matérialisent des axes de déplacement, y compris d'autres espèces terrestres rares ou sensibles, principaux bénéficiaires de la trame verte et bleue. Ils ont donc été pris en compte dans la cartographie, même si ces « ongulés » ne sont pas les plus

menacés par le manque de connexions.

La RN 90, un obstacle majeur

Les passages utilisés par la faune sur ou sous cet ouvrage ont été des critères déterminants du positionnement des corridors, des buses ou petits ouvrages hydrauliques pouvant suffire à la petite faune.



Les infrastructures routières sont des obstacles pour les déplacements des animaux

La trame verte et bleue (TVB)

3

Partant du constat que le dispositif actuel d'espaces préservés n'était pas suffisant, les lois Grenelle ont institué la « trame verte et bleue » (TVB) sur l'ensemble du territoire national.

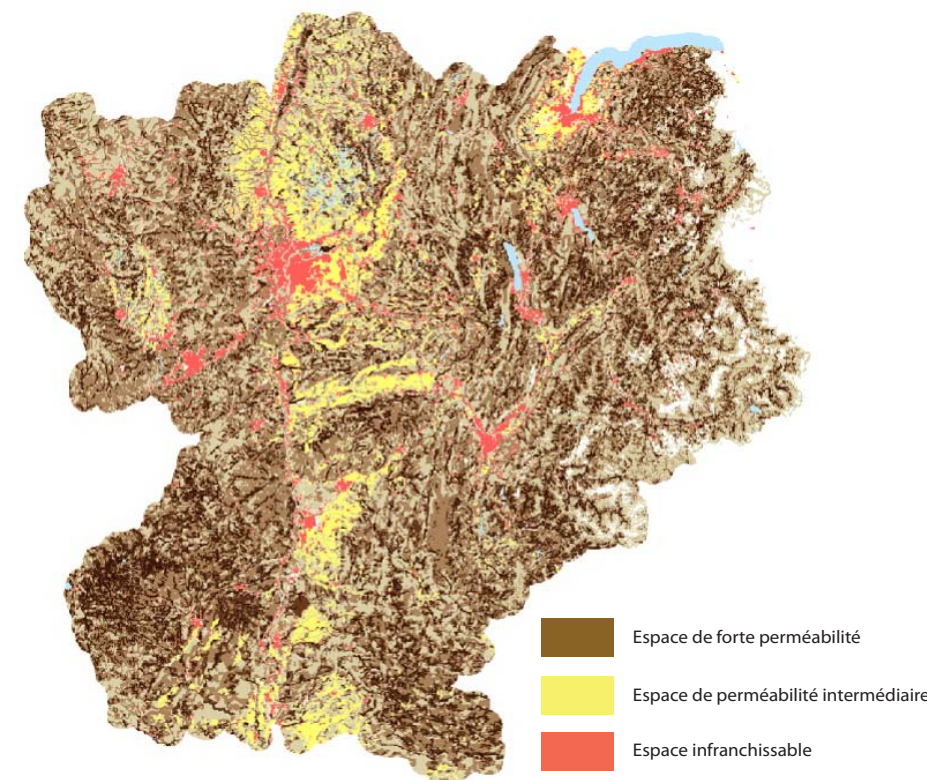
Cette démarche peut paraître à la fois préventive sur les versants et bien tardive en fond de vallée... Elle est toutefois obligatoire, et viendra enrichir le débat sur la préservation de nos paysages.

Une cartographie d'abord régionale

La Région et le Préfet de Région Rhône-Alpes élaborent en 2013 le « Schéma de Cohérence Ecologique » (SRCE) qui devra être pris en compte par les documents d'urbanisme (Schéma de cohérence territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales).

Ce document de cadrage, comprenant une carte au 1/100 000°, ne permet ni un travail de terrain précis ni une concertation approfondie avec les acteurs locaux. La Savoie a donc préféré prendre les devants : le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie a réalisé cette carte au 1/25 000°, en concertation avec les élus de Tarentaise (une vingtaine de réunions avec les 5 intercommunalités, plus quelques-unes en communes).

Cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes



Une trame qui complète notre « schéma de cohérence de la biodiversité »

La TVB se compose des « réservoirs de biodiversité », de la trame bleue (réseau hydrographique + zones humides), bénéficiant déjà d'une certaine prise en compte, et des corridors terrestres (trame verte).

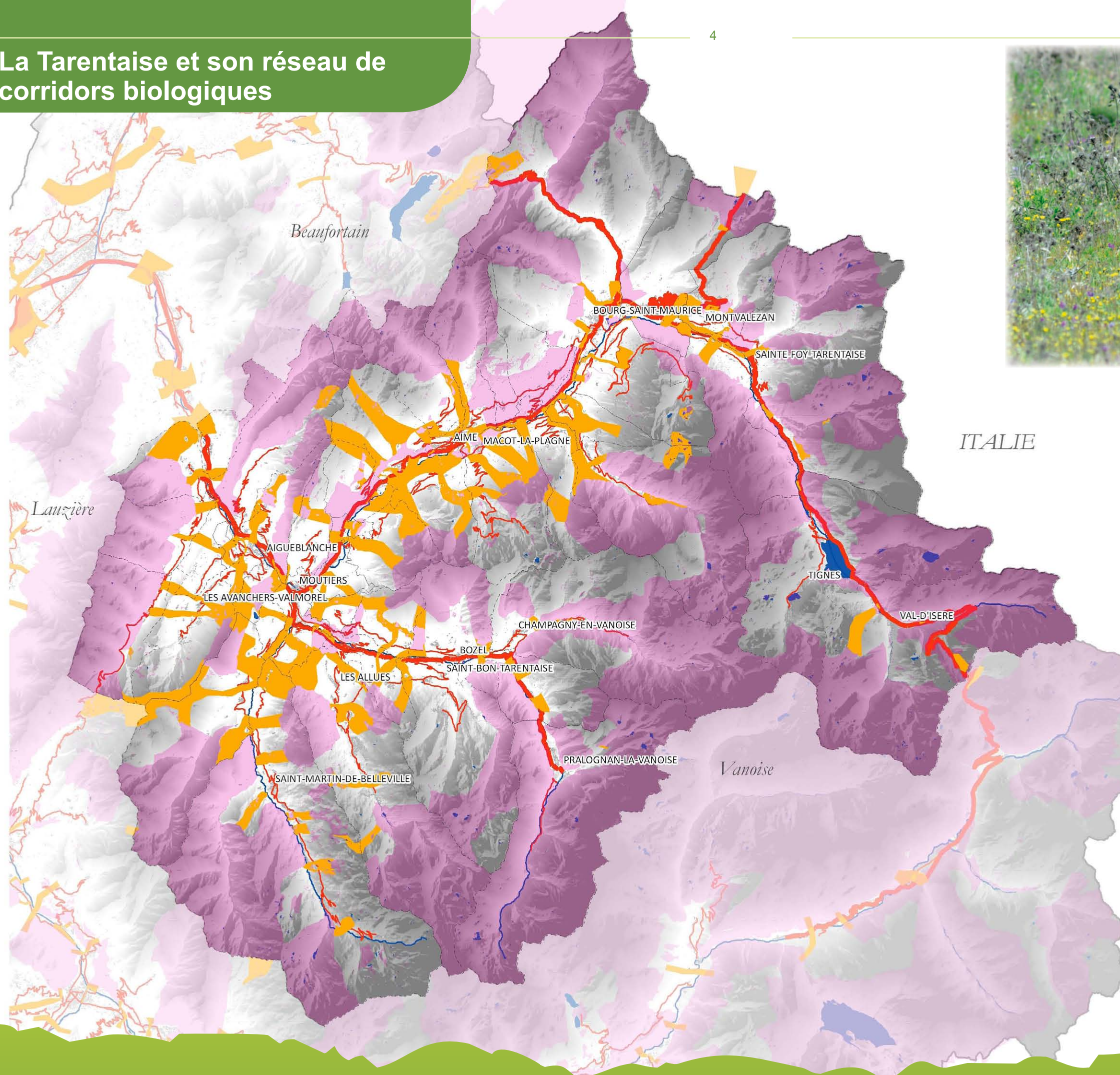
Forêts et alpages sont d'ores et déjà reconnus comme « espaces perméables », sans grandes tensions.

Le SRCE ne donnera que de grands principes quant à la définition et aux prescriptions liées aux corridors, indiquant que la continuité écologique ne devra pas y être altérée. Il reviendra alors aux SCoT de préciser les choses.

Un document qui contribue à organiser l'urbanisme

Seule l'urbanisation (c'est-à-dire ce que peuvent réglementer un SCoT ou PLU) peut être contrainte, à travers une simple « prise en compte », par la trame verte et bleue. Les activités et usages (agriculture, chasse, loisirs...) ne peuvent être modifiés qu'indirectement. Chasse et agriculture sont des alliés logiques de la TVB, puisque la préservation des espèces et des espaces sont au cœur même de leurs activités.

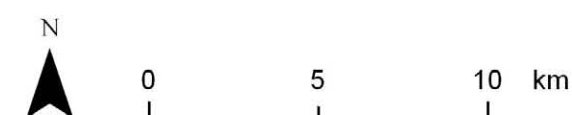
La Tarentaise et son réseau de corridors biologiques



Lièvre commun, espèce fréquemment présente aux bords des routes



Bruant ortolan avec proie



- Limites communales
- Réservoirs de biodiversité*
- Corridors biologiques
- Routes principales
- Cours d'eau

*Les réservoirs de biodiversité sont constitués des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, des sites Natura 2000, du cœur du Parc National de la Vanoise, des Znieff de Type 1, des zones humides.

Sources : Données Corridors - CEN-Savoie et partenaires, BD TOPO, BD ALTI - IGN/ RGD73-74
Réalisation : CEN Savoie/ SIG - Décembre 2012

La RN 90 et les grandes départementales sont des obstacles entre les grands massifs : Beaufortain - Vanoise - Encombres - Cheval Noir - Lauzière ; la voie ferrée, les zones urbanisées ou les gorges naturelles viennent encore renforcer ce cloisonnement. 60 corridors ont été identifiés, assurant un maillage jugé satisfaisant en termes de connexion. Cela ne signifie pas que les autres milieux soient de moindre qualité ou moins franchissables, mais poser dès à présent une telle délimitation permet d'inscrire ce maillage sur le long terme, apportant une « garantie » contre des éventuelles conurbations ou ruptures de continuités irréversibles.

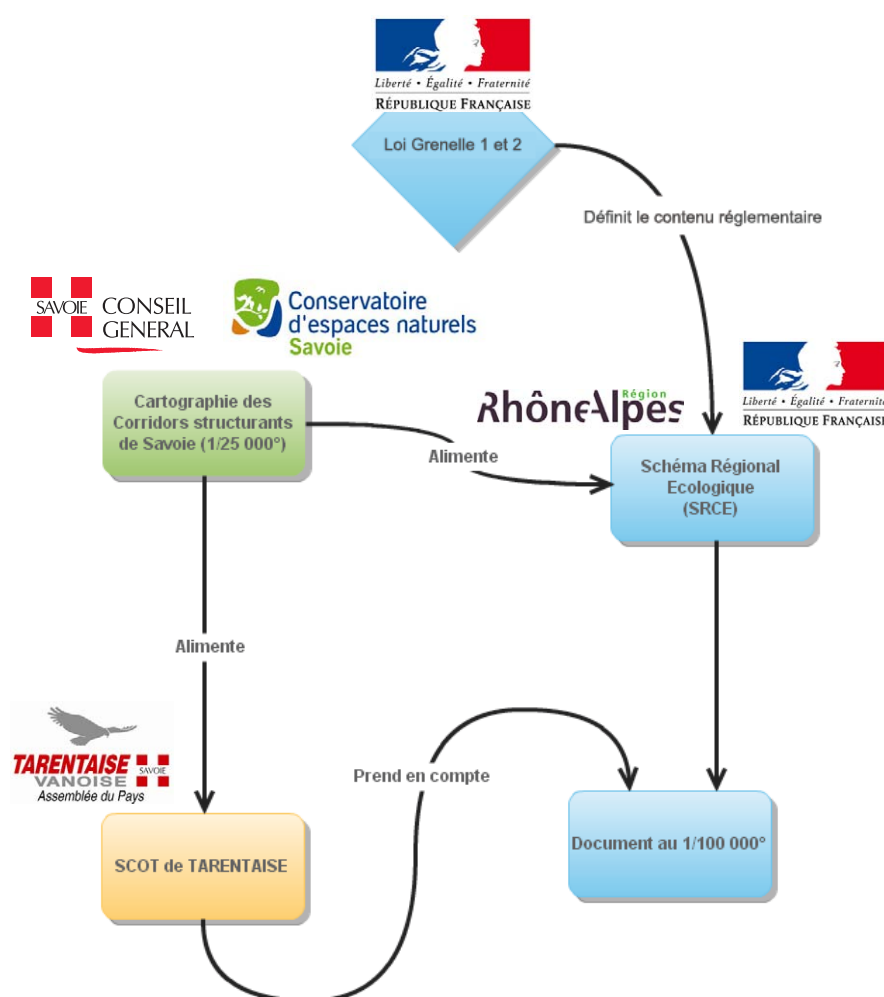
La « prise en compte » par le SCoT au niveau graphique

Il reviendra au SCoT de « prendre en compte » cette cartographie, qui en tant que telle n'est qu'un document de connaissance ; le nombre et le mode de représentation seront toutefois le plus fidèle possible à cette carte, eu égard à la qualité du travail et de concertation fournie. Cette cartographie sera confortée par d'autres thématiques du SCoT, notamment paysage et agriculture.

La « prise en compte » par le scot au niveau rédactionnel

- Les corridors biologiques devront être classés en zones A ou N des PLU,
- Pour les bâtiments existants, la restauration sera autorisée dans le volume ou avec extension limitée du bâti (pas de contrainte supplémentaire par rapport à l'application de la Loi Montagne),
- La cartographie des corridors sera sans effet sur les équipements d'intérêt public,
- Les bâtiments agricoles, les campings, les remontées mécaniques, les travaux de pistes de ski, les golfs, les restaurants d'altitude et les refuges seront traités au cas par cas par les PLU. Ces derniers pourront, en fonction de la situation locale, les autoriser, les autoriser sous certaines conditions, ou les interdire.

Mais comment tout cela s'articule-t-il ?



La cartographie des corridors... et après ?

Préserver les corridors de l'urbanisation constitue l'essentiel ; toutefois ces corridors, de par leur importance particulière mériteront une attention, des projets et des moyens spécifiques :

- **sécurisation routière** : obstacles et guidages vers des passages sûrs ou à sécuriser ; parfois création de passages faune... mais surtout précautions et amélioration lors de travaux ultérieurs.
- **gestion ou restauration de milieux naturels** : la remise en eau d'un marais ou la plantation de haies sont des points forts de l'enrichissement des corridors.
- **préservation d'une agriculture extensive** : aussi bien l'abandon que l'intensification agricoles peuvent appauvrir le corridor, sensibilisation et incitation devront permettre de les éviter autant que possible.
- **sensibilisation des acteurs et des riverains...** que ce soit par un jardin accueillant ou une vigilance envers un paysage préservé, chacun peut contribuer à la préservation des corridors biologiques.

... autant de projets susceptibles d'être développés, à l'image des « contrats de corridors » de la Région Rhône-Alpes élaborés pour les corridors Bauges – Chartreuse – Belledonne.

Que font d'autres territoires pour les corridors biologiques ?



Passage à faune sur la RD 1006, commune de Saint-Jeoire-Prieuré



Seuil sur le site des Creusates, commune de Saint-François-de-Sales



Pastoralisme sur la commune de Montmélian



Journée « corridors » organisée par Métropole Savoie et la Frapna Savoie

Les corridors, ce qu'il faut retenir...

- **Un nouveau zonage qui donne une cohérence d'ensemble** : la trame verte et bleue reprend et met en évidence des éléments naturels déjà connus (Znieff, zones humides, Natura 2000...)
- **Des interconnexions concertées compatibles avec le développement** : c'est le bon moment pour se poser la question de la trame verte et bleue, pendant que la tension d'aménagement est encore soutenable.
- **En Tarentaise, une occasion saisie plutôt qu'une obligation subie** : en étant pro-actif dans la cartographie, le territoire s'est approprié la thématique corridors ; d'où un climat constructif qui laisse présager une bonne dynamique pour la poursuite du SCoT...
- **Le travail reste à poursuivre au niveau communal** : ajustement parcellaire de ces corridors dans les PLU... mais aussi identification d'autres corridors beaucoup plus locaux !
- **Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique est évalué tous les 6 ans** : la cartographie a été élaborée sur la base des connaissances et projets actuels et de moyen terme ; l'apport de nouveaux éléments pourra donner lieu à des mises à jour.
- **Une appropriation par les acteurs (chasseurs, ONF, associations naturalistes)** : les corridors biologiques sont désormais à l'écart des débats de constructibilité ; pour les autres thèmes nécessaires à leur fonctionnalité (infrastructures, agriculture, cours d'eau), des projets pourront se concrétiser avec les acteurs concernés (élus, DIR, Conseil Général, agriculteurs...).
- **Une appropriation par le grand public** : les corridors biologiques offrent un bon support pédagogique pour aborder l'aménagement du territoire (exposition, randonnées à thème, lecture du paysage, écocitoyenneté...).



Marais de Bourg-Saint-Maurice



Chevreuil, espèce « marqueur » des corridors



Zone humide au dessus de Celliers en Lauzière



Grenouille rousse, espèce sensible aux écrasements



Plantation d'une haie afin de faciliter la traversée des endroits découverts

Crédits photos :

Philippe Béranger / Hymne sauvage ; Pierre-Yves Grillet / APTV ; Manuel Bouron, Frédéric Biamino, Christine Garin, André Miquet, Marc Pienne / CEN Savoie

Assemblée du Pays Tarentaise - Vanoise (APTV) – BP 23 – 73600 Moûtiers
Tél. : 04 79 24 00 10 – www.tarentaise-vanoise.fr

Avec le soutien financier de :

